



CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS

Législature 2021 – 2026

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du mardi 8 octobre 2024

Dans ce procès-verbal, l'utilisation du genre masculin est purement formelle et indique aussi bien le genre féminin que masculin (par exemple, pour le mot « conseiller »).

Présidence : Monsieur Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20 h 15 et remercie les conseillers communaux pour leur présence à cette douzième séance de la législature 2021-2026. Il souhaite la bienvenue au Syndic, aux Municipaux, ainsi qu'à la secrétaire communale.

Il rappelle, qu'avant de prendre la parole, chaque conseiller est prié de se lever, de décliner son identité et de s'exprimer à l'aide du micro que l'huissier lui tendra afin d'être entendu distinctement par tous.

La séance étant publique, le public et la presse sont priés de bien vouloir occuper les chaises sur les côtés. Il leur rappelle, qu'en aucun cas, ils n'ont le droit de parole.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 4 juin 2024.
3. Communications de la Municipalité, du bureau et des commissions.
4. Rénovation de la grande salle.
5. Arrêté d'imposition 2025.
6. Propositions individuelles.
7. Divers.

1. Appel

35 conseillers ont été convoqués, 32 sont présents, 3 sont excusés.

Le quorum étant atteint, le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

2. Approbation du PV de la séance du Conseil communal 4 juin 2024

Monsieur Michel Bovet demande une correction dans le procès-verbal de la séance du 4 juin 2024. A la page 139, troisième ligne depuis le bas, il est indiqué pas les éoliennes alors que ce devrait être par les éoliennes. Le S doit être remplacé par un R.
Le procès-verbal est accepté par 30 oui et une abstention.

3. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions

Communication de la Municipalité et du président du Conseil

Monsieur le Syndic, Thierry Salzmann, salue l'assemblée et la remercie de consacrer sa soirée au bien de la Commune. Au mois de juillet dernier, la Commune a subi deux épisodes d'inondations, notamment dans deux quartiers, à savoir les Gubières et En Parchet. Un bureau d'ingénieurs a été mandaté afin de voir s'il y aurait un problème d'évacuation des eaux et étudier les points qui pourraient être améliorés. Cette étude est en cours et la Municipalité informera les conseillers des résultats dès leur réception.

Monsieur le président, Norbert Oulevay, tient à rappeler que, selon l'article 42 du règlement du Conseil, les commissions doivent déposer leur rapport écrit et signé, sur le bureau du Conseil, 48 heures avant la séance. Usuellement, comme le bureau du Conseil n'a pas son propre bureau, les conseillers déposent ce rapport dans la boîte à lettres du président.

4. Rénovation de la grande salle

Pour faire suite au préavis N° 12/2022 concernant l'étude relative à la rénovation de la grande salle adopté en séance du 8 mars 2022, la Municipalité s'est fait accompagner par le bureau d'architecte AMARA. Après avoir tenu compte de tous les paramètres, plusieurs projets ont été présentés, notamment aux conseillers communaux. La majorité des remarques ayant été faites lors de ces séances ont été prises en compte afin d'améliorer le projet. Le bureau d'architectes en collaboration avec la commission et la Municipalité ont dû repenser différemment les volumes. Les dispositions internes des salles ont été revues afin de pouvoir offrir un plus grand nombre de possibilités de location tout en permettant également d'avoir un volume unique entièrement ouvert pour les grandes manifestations. Après une analyse de la statique de l'extension de 2004, il s'est avéré que les structures verticales ne sont pas en mesure de supporter la dalle nécessaire pour les locaux supérieurs prévus. Cette situation a entraîné une étude complémentaire.

L'architecte du projet est présent, ainsi que deux membres des bureaux d'ingénieurs.

La commission ad hoc apporte quelques compléments d'informations et sera secondée par l'architecte.

Monsieur Claude-André Meystre effectue la présentation. Tout abord, une vision d'ensemble du bâtiment : une toiture avec des velux et recouverte de panneaux photovoltaïques y compris sur le sas d'entrée. La façade Nord est boisée ; ce revêtement a été choisi pour couper un peu l'effet des façades. Beaucoup de fenêtres pour la luminosité. Sur le côté Jura, une rampe pour les chariots et les personnes handicapées et des escaliers qui sont complètement couverts, une seconde entrée qui donne en face de l'entrée principale, une entrée cuisine, plusieurs fenêtres et l'entrée pour les écoles est séparée. L'escalier extérieur côté Sud donne accès à la nouvelle galerie. A l'avant, accès à la scène, avec une hauteur adéquate afin de pouvoir décharger du matériel. Le sas d'entrée est lumineux avec une petite partie couverte. L'intérieur : le hall d'entrée avec un vestiaire et des WC hommes-dames et personnes handicapées, un bar équipé

avec réfrigération, une tireuse à bière et un petit local matériel pour le service. Les volumes sont encore à définir exactement. Les espaces qui seront loués pourront être fermés car avec un accès séparé. La première cuisine avec un accès extérieur et des puits de lumière. La seconde cuisine, principale, qui bénéficie également de puits de lumière et d'un sas de service qui donne sur la salle. A l'étage, un petit hall et un local de répétitions plus grand qu'actuellement, un balcon qui donne directement sur la salle avec la possibilité de fermer avec des panneaux coulissants. Une petite cuisine équipée, des WC, un local pour le rangement des chaises, des tables et pour l'entrepôt du matériel de musique. Un nouveau local avec une rampe d'accès réservé aux sociétés ou des petits groupes pour des réunions avec une vue sur la salle de gym qui peut également être fermée, des petits rangements sous pente, des WC et des locaux de rangement pour les sociétés. Au sous-sol, sous la scène, des rangements pour les tables et quatre petits locaux qui pourraient être attribués aux sociétés. Des vestiaires et un local matériel pour les écoles à l'endroit où ils se trouvent actuellement. Le faux-plafond de la salle principale va être enlevé et les poutres vont être apparentes.

Monsieur Hans Hügli demande si le plancher de la salle de gym va être conservé ou changé, car, s'il se souvient bien, dessous se trouve de la terre battue.

Monsieur Nicolas Malherbe, architecte, répond que lors de l'extension effectués en 2004, le sol a été rénové, isolé et chauffé. Le parquet sera donc « rafraîchi », les lignes redessinées, mais il va rester tel quel, car d'un point de vue thermique, il répond parfaitement aux normes actuelles.

Monsieur Alberto De Pascali fait remarquer qu'il voit beaucoup de luminosité dans ce projet, ce qui est très bien. Mais qu'en est-il au niveau thermique, car avec toutes ces fenêtres, une régulation est-elle prévue dans ce bâtiment ?

Monsieur Jonathan Dietrich, ingénieur, indique, qu'au niveau des ouvertures translucides, des protections solaires extérieures doivent être prévues pour éviter la surchauffe estivale. Des systèmes de ventilation sont projetés dans les différents locaux. Un mono-bloc permettra de gérer l'ambiance de la salle principale, un second pour gérer les trois petites salles du haut et celle de l'entrée et un mono-bloc existant qui se trouve dans le local vestiaire. Un mono-bloc est un élément qui est composé de ventilateur, de filtration, de régulation de chaleur et de batterie de chauffage qui permettent de réguler le climat.

Monsieur Joaquim Vez constate qu'il y a 7 WC pour les messieurs et 4 pour les dames alors que bien souvent, il y a une file d'attente chez les dames et pas chez les hommes.

Monsieur Nicolas Malherbe, architecte, répond qu'il n'a pas les mêmes chiffres en tête, mais qu'il regardera. Le nombre de sanitaires est régit par des normes, en fonction de la capacité des différentes salles. La capacité des salles a été calculée en mètres carrés, en se basant sur différents scénarios, que ce soit des banquets avec des gens assis, des spectacles avec des personnes se tenant debout et finalement une utilisation moyenne.

Monsieur Adrien Saugy demande quelle est l'utilité d'avancer la scène. Quelle est son utilité ?

Monsieur Nicolas Malherbe indique que le devant de la scène avance de 20 cm. Cette distance est donnée par la volonté de ranger les tables au-dessous. Une certaine distance doit être mise en place pour le rangement des tables, les locaux du sous-sol et le passage. Finalement, il s'est rendu compte qu'en avançant la scène de 20 centimètres et en corrigeant les inflexions de la scène existante, tout ce programme pouvait être prévu au-dessous. Il a aussi profité

d'effectuer cette correction afin de pouvoir créer deux accès directs à la scène sans passer par les locaux arrières.

Monsieur Jean-Michel Viquerat trouve que cet avancement peut être dangereux pour les petits écoliers qui pratiquent la gym dans cette salle, ainsi que pour les juniors du FC qui s'y entraînent en hiver. Au printemps, la commission gestion-finances dont il fait partie a rencontré la Municipalité. Il avait été évoqué un problème de structure de la grande salle qui a eu des conséquences, en somme tout, financières sur le budget. Sur les plans, il n'a pas vu de changements sur la structure et il aimerait savoir ce qui a été prévu.

Monsieur Nicolas Malherbe explique que dans cette grande salle, il y a eu un premier problème statique, les fissures que l'on peut voir sur le côté et certaines fissures à l'extérieur, sur les cinq piliers. Elles ont déclenché ce processus de rénovation. Par rapport à ces fissures-là, un audit structurel a révélé que la grosse problématique venait du fait que le pan de mur qui se trouve au-dessus de la scène a été ouvert. Ce pan de mur qui jouait le rôle de tirant, qui permettait en fait de tenir les deux façades latérales, a été affaibli et a engendré les fissures le long de cette façade et des contreforts. Le deuxième problème statique rencontré, en effectuant le développement du projet afin de rajouter l'étage sur la partie métallique faite en 2004, est que cette structure est beaucoup trop légère pour supporter cet ajout. Toute une étude a dû être élaborée avec le bureau de M. Hervé Pidoux et la meilleure solution est de démonter cette structure métallique au niveau des façades. Tout cela a été pris en compte dans le développement et le calcul du coût.

Monsieur Hervé Pidoux, ingénieur, explique que ce qui est prévu pour les renforts se trouve au niveau de la poutre qui se situe juste en-dessus, le démontage de la partie métallique et la construction d'une structure en béton qui remplacera l'actuelle.

Monsieur Jean-Michel Viquerat demande ce qu'il en est de la charpente.

Monsieur Hervé Pidoux explique que la vraie charpente sera refaite vu que les pans seront modifiés.

Monsieur Nicolas Malherbe complète en disant qu'un pan verra sa pente modifiée, donc tout ce qui est chevrons etc va devoir être repris. Sur l'autre pan, en effectuant les analyses avec les différents charpentiers, il en est ressorti que certains chevrons avaient vrillé, seuls les fermes existants peuvent donc être conservés. La charpente sera donc faite à neuf. Tous les systèmes d'assainissement nécessaires seront intégrés pour pallier à ces problèmes statiques dans la charpente ainsi que dans les nouvelles parties extérieures.

Monsieur Cédric Martin désire savoir si ce projet va bénéficier de subventions de programme bâtiment, car cela n'a pas été détaillé dans le budget des Fr. 4'200'000.-. Peut-on lui donner un ordre d'idée de la valeur de la subvention ?

Monsieur le président propose que cette question soit traitée dans le cadre du préavis concernant le financement.

Monsieur Adrien Saugy désire savoir si la cantine qui s'installe devant la grande salle sera encore utilisable.

Monsieur Nicolas Malherbe lui répond par l'affirmative. Sur la grande partie, la cantine va pouvoir être conservée, mais il faudra la modifier sur la partie entrée.

Madame Laetitia Porchet fait la lecture du rapport de la commission ad hoc : « *La commission « Rénovation de la Grande salle » composée de Laetitia Porchet, Alain Gaudard, Claude-André Meystre et Laurent Salzmänn s'est réunie à 11 reprises, depuis septembre 2021. La Municipalité était présente sous diverses compositions, plus particulièrement, le Syndic, M. Thierry Salzmänn et le Municipal en charge du projet, M. Jérôme Harmel, ainsi que M. Nicolas Malherbe, architecte en charge du projet. La commission remercie ces personnes pour leurs explications et pour les réponses apportées aux différentes questions. Nous avons été intégrés rapidement aux diverses réflexions. La disponibilité du Municipal et du bureau d'architecte a été fort appréciée et les débats se sont déroulés dans une démarche participative. La présentation du projet qui s'est faite à l'aide d'un logiciel 3D a permis à chacun de s'immerger facilement dans les différents volumes, d'intégrer les nouveautés et d'apprécier les diverses options proposées. La plupart de nos remarques ont été discutées et prises en compte. Il est à préciser que dans l'évolution du projet et à la suite des retours des premières soumissions, le coût final s'avérerait trop élevé. De plus, un rapport d'ingénieur relevait que la structure métallique de la façade Jura (cuisines, vestiaires, etc.) n'allait pas supporter les travaux prévus, notamment la nouvelle galerie. Les mois qui ont suivi ont permis de revoir le projet dans son intégralité et de faire des choix permettant de réduire les coûts, notamment: la réévaluation des matériaux utilisés et des systèmes ventilation/chauffage, notamment la PAC, l'optimisation du système photovoltaïque, l'adoption de nouveaux choix concernant l'enveloppe extérieure du bâtiment ainsi que l'isolation périphérique, l'optimisation du devis de la cuisine existante (suite avis d'un professionnel) Dès lors, après avoir pris connaissance des nouvelles options proposées, la commission est convaincue que ce projet est nécessaire. Il a été pensé de façon à maximiser les espaces et moderniser les installations, ceci aux bénéfices des citoyens, des Sociétés locales ainsi que des écoles. Cette rénovation est une nécessité pour notre village. A noter que dès 2035, les collectivités auront l'obligation d'alimenter leurs bâtiments avec des énergies renouvelables. Une rénovation énergétique est de toute façon nécessaire. En conclusion, la rénovation énergétique de la Grande Salle représente une opportunité significative de réduire les coûts d'exploitation, d'améliorer le confort des occupants et de contribuer à la lutte contre le changement climatique. La mise en œuvre des recommandations du Canton et de l'amélioration du confort nécessitera certes, un engagement financier conséquent, mais les avantages à long terme que ce soit en termes d'économies d'énergie et de durabilité environnementale seront considérables. Une salle plus accueillante et adaptée maximisera certainement les locations et, de ce fait, les rentrées financières qui y sont liées. »*

Monsieur Olivier Agassis lit le rapport de majorité fait par Mesdames Christel Besuchet, Nicole Oulevay et lui-même, membres de la commission gestion-finances : « *La commission de gestion et finances représentée par Mesdames Besuchet Christel, Oulevay Nicole, Messieurs Viquerat Jean-Michel, Agassis Olivier et Schwab Daniel, s'est réunie le 10 septembre 2024 en salle de Municipalité. La commission remercie Monsieur Salzmänn Thierry, Syndic, Messieurs Agassis Pascal, Harmel Jérôme, Blanchard Gwénaél, municipaux, ainsi que Madame Jan Alyssa, boursière, pour leur présence ainsi que pour leurs explications. La commission au complet s'est réunie à nouveau le 30 septembre 2024 à la salle des Pies. L'estimation du coût d'une salle neuve, selon les chiffres transmis par la Municipalité, se monte à 7 millions (aucune subvention - ASAICE et fonds du sport vaudois- ne serait accordée pour cette salle à usage mixte). Le plafond d'endettement actuel à 12 millions n'autorise pas cette dépense. Il ne nous semble pas rationnel, du point de vue financier, de continuer à entretenir ce bâtiment dans l'état où il se trouve. En effet, l'état de la grande salle exige des travaux de rénovation et d'entretien importants qui ne peuvent pas être reportés. En conclusion, et au vu de ce qui précède, la majorité de la commission recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté, soit : d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de rénovation de la grande*

salle, d'autoriser la Municipalité à financer Fr. 500'000.- par la trésorerie courante, de l'autoriser à contracter un emprunt de Fr. 3'700'000.- auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions aux meilleures conditions du moment. »

Monsieur Jean-Michel Viquerat explique qu'un rapport de minorité a été émis, car étant membre de la commission gestion-finances, il fait, comme Monsieur le syndic, attention aux finances communales qui ne sont pas extraordinaires.

Il fait la lecture du rapport de minorité de la commission gestion qu'il a établi avec Monsieur Daniel Schwab : *« La commission de gestion et finances s'est réunie incorpore, le lundi 30 septembre 2024 afin de statuer sur le préavis de la Municipalité concernant le financement de la rénovation de la grande salle de notre village. Lors de cette séance les débats ont été animés et les échanges de points de vue exposés et discutés. A l'issue des discussions, il est à relever que plusieurs points n'ont pas pu faire l'unanimité au sein de la commission. En conséquence les membres de la commission gestion finances signataires désirent déposer un rapport de minorité au préavis de la Municipalité N° 29/2024 ayant trait à la rénovation de la grande salle de notre commune. Notre rapport de minorité est motivé par les points suivants : le montant de l'investissement de Fr. 4'200'000.- pour la solution de rénovation de la grande salle est disproportionné par rapport aux quelques améliorations prévues dans ce bâtiment. En particulier au 1^{er}, l'agrandissement de la salle de répétition pour les sociétés, la création d'un espace réunion avec cuisine, plusieurs blocs W-C, ainsi que des locaux pour les sociétés locales. Et au rez-de-chaussée le réaménagement du hall, mais obligeant un déplacement des W-C vers l'extérieur du bâtiment. A noter également la création de plusieurs cages d'escaliers, et d'un quai de chargement. La création de tous ces nouveaux locaux exige une modification majeure et très onéreuse des installations techniques et de sécurité. Le projet de rénovation n'augmente pas la capacité d'accueil en planaire, au contraire elle sera diminuée. Le choix d'une rénovation nécessitera également d'importants travaux liés à la structure du bâtiment, il est connu que les fondations existantes de cette grande salle ne sont pas adaptée et devront être renforcée ou remplacées. Le projet ne tient pas compte des doléances des sociétés sportives du village qui désirent avoir plus de place pour pratiquer leurs sports. L'analyse faite par la Municipalité sur l'alternative d'un projet de nouvelle grande salle, n'a pas été, à notre avis, suffisamment étudiée et celle-ci a été rapidement balayée prétextant le dépassement du plafond d'endettement de la commune. La solution de rénovation ne nous protège pas des éventuelles surprises liées à ce type de travaux. Nous ajoutons qu'un refus de ce projet, nous permettrait de réaliser un projet en prenant compte l'obtention de subventions futures. Il important de prendre en considération qu'une initiative « Pour une politique sportive ambitieuse » a été déposée par le comité Aschwanden en 2022 et un contre-projet du conseil d'état est en cours d'élaboration, celui-ci sera présenté au Grand Conseil entre décembre 2024 et mai 2025. Dans ce contre-projet il est prévu la création d'une enveloppe de 150 millions de crédits-cadres dont 25 millions pour les investissements annuels jusqu'en 2030. Le projet pourrait alors en bénéficier. Choisir l'option de ne pas démarrer une rénovation dans un proche avenir, mais de faire le choix d'entreprendre une nouvelle construction, prendra certainement un peu plus de temps. Mais un projet de cette envergure pour notre commune ne devrait pas être décidé dans une certaine précipitation. En prenant un peu de recul, l'option de bénéficier de subventions et de pouvoir proposer un projet entièrement nouveau et avec une vision d'avenir pertinente s'offre à nous. En conclusion et au vu des éléments évoqués, nous vous demandons au Conseil de refuser le préavis municipal proposé. »*

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, explique que, comme les deux personnes qui sont à la base du rapport de minorité n'ont pas jugé utile de le faire parvenir ni aux conseillers, ni à la Municipalité, il demande une suspension de séance.

Pendant cette suspension, Monsieur Norbert Oulevay apporte une précision. Il a eu pas mal d'échanges à propos de ce rapport de minorité. Comme il y avait un rapport de majorité, tout le monde a pu en déduire qu'il y aurait également un rapport de minorité. Ce rapport lui a été demandé par la Municipalité, mais leurs auteurs ne souhaitaient pas qu'il soit mis en ligne sur le site de la commune. En fonction de l'article 42 du règlement, ils sont tout-à-fait dans leur droit vu que la seule chose qui leur est demandée est de le déposer sur le bureau du Conseil 48 heures avant la séance du Conseil. Si le président avait divulgué ce rapport, il aurait été dans le faux.

La suspension est de 20 minutes.

Monsieur Robert Ischer a plusieurs questions concernant le coût de ce projet mentionné dans le préavis et la problématique des marchés publics. Dans le préavis, il est évoqué un coût de construction selon retour de soumissions. Y-a-t-il eu un appel d'offres marchés publics à ce jour ? Et qu'entend-t-on par retour de soumissions, s'agit-il d'un retour d'appels d'offres?

Monsieur Nicolas Malherbe explique qu'un appel d'offres a été effectué, des visites ont été faites sur place avec des entreprises pour obtenir un prix au plus juste sur certains postes.

Monsieur Robert Ischer demande si cela a été un appel d'offres selon la loi sur les marchés publics ?

Monsieur Nicolas Malherbe lui répond que oui, sur invitation pour être exact.

Monsieur Robert Ischer précise sa question : et au niveau des seuils pour l'architecte par exemple ? Il ne figure pas les détails par CFC, mais il désire connaître le montant des honoraires pour l'architecte sur Fr. 3'900'000.-.

(CFC : Le Code de Frais de Construction suisse (CFC) est un système de tarification réglementé qui définit les coûts et les honoraires de construction en fonction des catégories de travaux.)

Monsieur Nicolas Malherbe ne les a plus en tête, mais Monsieur Robert Ischer lui demande un ordre de grandeur. Se trouve-t-il au delà des Fr. 150'000.- que permet le marché public sur un appel d'offre sur invitation ?

Monsieur Nicolas Malherbe lui répond que cela se situe en deçà. Les seuils ont été contrôlés pour les appels d'offres par CFC. Ils sont restés dans ce que permet de faire la loi.

Monsieur Robert Ischer demande si, aujourd'hui, dans les frais d'étude qui ont été engagés, ce projet se trouve à un stade de projet définitif. Les phases avant-projet, projet définitif, appel d'offres ayant été faits.

Monsieur Nicolas Malherbe précise qu'ils sont allés jusqu'au dépôt de permis. Toute la seconde phase doit être maintenant développée.

Monsieur Robert Ischer a des questions concernant les divers et imprévus de Fr. 210'000.- qui représentent à peu près 5%. Cela lui paraît peu pour une rénovation lourde comme celle-ci où il n'y a pas mal d'inconnues encore. Est-on vraiment sûr aujourd'hui, quand on parle d'un montant de Fr. 4'200'000.- TTC, que ce montant ne sera pas dépassé ? Ne risque-t-on pas de se retrouver, si ce préavis est validé ce soir, dans 2 ou 3 ans avec une fin de travaux à Fr. 5'000'000.- car il y aura eu un dépassement de 20% ?

Monsieur Nicolas Malherbe répond que ce n'est pas du tout l'objectif. 5% de divers et imprévus a été calculé, car sur les gros montants des visites d'entreprises et des soumissions-type ont été effectuées, les souhaits ont été émis pas postes. Au retour de ces soumissions, les prix moyens ont été retenus afin d'avoir une fourchette et ces 5% sont usuels dans ce genre de constructions.

Monsieur Robert Ischer fait remarquer, qu'avec un peu de chance, ces 5% absorberont la hausse d'ici la fin des travaux si tout va bien, mais guère plus. Il demande s'il serait possible d'avoir le détail de cet appel d'offre marchés publics et par CFC ? Vu le montant engagé, il serait intéressant d'avoir plus d'informations afin de comprendre comment cela est structuré.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, demande à Monsieur Nicolas Malherbe s'il a ces éléments avec lui. Il lui répond par la négative.

Madame Christel Besuchet intervient pour dire qu'elle a une feuille et la remet à Monsieur le Syndic.

Monsieur Robert Ischer indique qu'il parlait notamment des seuils de marchés publics, des honoraires de l'architecte, etc. Il demande la confirmation de ce qui a été dit.

Monsieur le Syndic explique qu'en totalité, ils ne sont pas en deçà de ces seuils-là. Par contre, toute la partie préliminaire a déjà été effectuée et validée via un préavis.

Monsieur Robert Ischer fait remarquer que le « saucissonnage » n'est pas autorisé dans le marché public.

Monsieur le Syndic, répond qu'il ne s'agit pas de « saucissonnage ». Ce sont des travaux différents. Le Conseil communal a voté un crédit d'étude qui a été effectuée, y compris la rentrée des soumissions et le projet en est là.

(« Saucissonnage » des marchés publics : Cette pratique, interdite, consiste à passer plusieurs procédures de faibles montants les unes après les autres afin de rester sous les seuils de procédures formalisées.)

Monsieur Robert Ischer précise que sa question était pas rapport à l'architecte. Il a été dit qu'un appel d'offre marchés publics a été fait pour estimer/confirmer ce coût. Il imagine qu'il y a aussi eu un appel d'offres marchés publics pour les mandataires ?

Monsieur le Syndic précise que cela n'a pas eu lieu pour le mandataire architecte.

Monsieur Robert Ischer aimerait savoir pour quelle raison. Car si, pour ce poste, on se trouve en-dessous des seuils des marchés publics ce n'est pas un souci, par contre si on se trouve en-dessus, il y a des questions à se poser.

Monsieur Nicolas Malherbe, architecte, n'a pas le détail exact de tous les honoraires, la phase honoraires de tous les ingénieurs spécialisés étant empaquetés dans les mêmes CFC. Pour remettre un peu dans le contexte, le projet se trouve dans une phase d'enveloppe budgétaire et aucune adjudication n'a encore été faite. Forcément, plusieurs offres ont dû être demandées afin de savoir où se situer par rapport aux montants des CFC et il a été constaté, en terme d'analyse des différents CFC, que la somme se trouve en deçà des seuils qui obligent l'ouverture aux marchés publics.

Monsieur Robert Ischer demande si c'est le cas pour tous les CFC.

Monsieur Nicolas Malherbe lui répond par l'affirmative. Tout a été analysé.

Monsieur Robert Ischer fait remarquer qu'une erreur est vite arrivée.

Monsieur Nicolas Malherbe rappelle que ce projet se trouve encore dans une phase d'appels d'offres. Les sommes annoncées par les entreprises ont servi à obtenir un devis général qui tient la route. Si par la suite, il est constaté que des postes ou des CFC se situent en deçà de ces sommes-là, il est clair que la procédure sera appliquée par rapport à ces CFC-là.

Monsieur Robert Ischer indique qu'il serait quand même intéressé à obtenir un peu plus de détails, car il a l'impression que cela n'est pas très clair. Juste par acquis de conscience.

Madame Christel Besuchet désire une précision. Quand il est dit que le montant se trouve en deçà du seuil où l'on doit ouvrir aux marchés publics, que cela signifie-t-il pour les non-initiés ?

Monsieur Nicolas Malherbe explique que, par rapport à des constructions qui sont entreprises par des communes dans ce cas-là, certains montants obligent à entreprendre certaines procédures d'adjudications en fonction des entreprises. Ces montants s'appellent des seuils où il existe une possibilité de faire du gré à gré, c'est à dire qu'une entreprise est mandatée sans demander à une autre entreprise. Il y a une procédure sur invitation où l'on peut décider à quelle entreprise un prix va être demandé et le dernier palier est un appel public via la *Feuille des avis officiels* où toutes les entreprises qui souhaitent répondre à cet appel d'offres peuvent le faire. Ces seuils correspondent au montant des travaux effectués par CFC qui dictent la méthode d'adjudication qui doit être appliquée.

Madame Christel Besuchet demande si ces sommes sont des montants absolus.

Monsieur Nicolas Malherbe répond que oui, ce sont des montants, que ce soit par rapport à une prestation de service, de gros œuvre 1 (maçonnerie, charpente, etc), gros œuvre 2 et aussi des montants globaux par rapport à des constructions dites en entreprise générale ou ce genre de choses.

Monsieur Olivier Agassis tient à répondre à M. Jean-Michel Viquerat. Il a à l'écran le postulat que son collègue Monsieur Aschwanden a présenté au Grand Conseil. Ce postulat est passé en commission en décembre 2023 pour renvoi au Conseil d'Etat. A l'heure actuelle, aucune réponse n'a été donnée. Il ne sait donc pas où Monsieur Viquerat a trouvé le chiffre de Fr. 150'000'000.-, car il le découvre aujourd'hui.

Monsieur Jean-Michel Viquerat lève la feuille qu'il a en main et dit que ce chiffre se trouve dans le texte.

Monsieur Olivier Agassis rétorque que cela n'a pas encore été discuté au Grand Conseil.

Monsieur Jean-Michel Viquerat indique qu'il a lu la phrase suivante qui se trouve dans le document officielle « *en décembre 2024 présenté au Grand Conseil* ».

Monsieur Olivier Agassis dit qu'il ne pense pas qu'ils y arriveront. Cette décision ne va pas pouvoir être prise par le plénum cette année et les finances cantonales étant ce qu'elle sont, ce n'est pas encore accepté. Comme stipulé dans le rapport de majorité de la commission de gestion-finances, cette salle a un certain nombre d'années et elle montre des signes de vieillesse comme on peut le voir avec les fissures et des soucis d'isolations. Des travaux doivent être entrepris. Si la rénovation de cette salle n'a pas lieu ou est renvoyée ce soir, il pense que la Municipalité actuelle ne fera rien d'ici la fin de la législature et que si nouvelle Municipalité et un nouveau Conseil communal doit reprendre le dossier et le relancer pour une rénovation ou un nouvel objet, ce ne sera pas prêt avant 2035. Il faut avancer avec cet objet et il demande donc aux conseillers d'être en phase avec ce bâtiment et d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Monsieur Cédric Martin revient sur sa question posée précédemment. Il demande si ce projet va pouvoir bénéficier de subventions cantonales et il désire savoir si l'on dépasse les 50% de la valeur ECA actuelle du bâtiment au niveau du coût des travaux.

Monsieur Jonathan Dietrich, ingénieur, n'a pas ces montants ECA. Pour les assainissements énergétiques, il est possible de toucher des subventions notamment pour l'assainissement de la production de chaleur, le remplacement des installation à mazout par une pompe à chaleur peut bénéficier de subventions. L'enveloppe thermique peut aussi obtenir des subventions pour les éléments qui sont assainis. Pour les éléments neufs, dans ce cas les murs annexes, qui seront démolis et reconstruits, ils ne seront pas subventionnés. Les subventions sont données par surfaces d'éléments assainis et ensuite il est possible de bénéficier de subventions complémentaires en fonction de la note globale du bâtiment atteinte. Il n'a pas les chiffres avec lui, mais il est possible de toucher des subventions. A noter que le plafond supérieur est de Fr. 500'000.- pour un projet dans sa globalité.

Monsieur Nicolas Malherbe complète en disant que le montant des subventions a été pris en compte dans le devis général. L'AMO (*Assistance à maîtrise d'ouvrage*) et les différentes subventions pour le photovoltaïques ont également été sollicitées.

Monsieur Cédric Martin demande si il y a un chiffre.

Monsieur le syndic lui répond qu'il s'agit de la somme de Fr. 173'000.-.

Monsieur Adrien Saugy désire savoir si le groupement scolaire a été consulté afin de savoir si cette grande salle correspondait à leurs besoins pour les cours de gymnastique et à l'évolution future au niveau scolaire. Auront-ils besoin d'une seule salle ou de deux salles de sport dans un avenir proche?

Monsieur le syndic explique que l'ASAICE est au courant de cette rénovation et que cette salle répond en tous points à l'utilisation qu'en feront les écoles. A terme, à Bavois, il n'y aura plus que des classes de 1P à 4P dans le collège, il n'y a donc pas de raison d'avoir quelque chose de supérieur en terme de sport pour les écoles. Cette salle est mixte, donc pas uniquement dévolue au scolaire, celle-ci est louée à la période d'utilisation. C'est donc la période d'utilisation qui va déterminer la valeur de location.

Monsieur Steven Oulevay remercie pour le travail effectué sur ce projet. Il désire connaître le surcoût induit par la galerie par rapport au reste du projet. Cette galerie de 40 m² sera utilisée comme salle de réunion, mais d'autres salles se trouvent sur le territoire communal pour les sociétés locales. Il se demande à quel point cela vaut la peine d'investir dans cette galerie, même si le projet lui plaît.

Monsieur le syndic lui répond que le surcoût induit par les problèmes structurels est d'environ Fr. 200'000.-. Le coût du choix de couvrir cette galerie est impossible à évaluer, car il faudrait refaire un autre projet et comparer les deux pour pouvoir calculer le surcoût. En 2004, la Municipalité avait choisi d'effectuer cet ajout en structure légère pour des raisons financières et créer de nouveaux éléments, qui sont prévus d'être maintenus dans le cadre de cette rénovation, mais avec un impact majeur sur le bâtiment. L'idée de base de la rénovation est aussi de redonner une certaine qualité architecturale à cet ensemble, raison pour laquelle cette galerie a été intégrée à cet endroit. Il désire répondre à quelques éléments qui se trouvent dans le rapport de minorité. *Inquiétude par rapport aux finances communales* : il trouve cela pas cohérent vu que ce rapport évoque qu'une variante neuve serait supérieure. *Investissement disproportionné de cette rénovation* : Effectivement, il s'agit d'un gros investissement et la Municipalité en est consciente, mais il ne s'agit pas d'un « emplâtre sur une jambe de bois », il s'agit d'un assainissement énergétique complet du bâtiment qui va conférer un certain confort d'utilisation, qui sera conforme à la législation, avec une possibilité d'optimiser les salles existantes avec une utilisation séparée. *Les sociétés sportives n'ont pas été écoutées* : A plusieurs reprises, toutes les sociétés du village ont été sollicitées, des mails ont été envoyés afin de connaître leurs besoins. Deux n'ont pas répondu et l'une d'entre elle est le FC Bavois. *Les surprises* : Effectivement, cela a déjà été débattu, 5% de divers et imprévus. *Mention de la précipitation* : Le début du projet date du mois d'août 2021 et nous sommes à fin 2024, donc 3 ans se sont écoulés. 3 ans de réflexions pour faire évoluer ce projet. *Diminution de la capacité* : le seul endroit où il y a une diminution de la capacité est due aux 20 cm d'avancement de la scène pris sur la salle principale. La salle de répétition passe de 70 à 106 m², le hall d'entrée de 25 à 65 m², une galerie supplémentaire de 44 m² et pour ce qui est des extérieurs, la cantine sera revue sur la partie qui est actuellement en arrondi pour la compléter droite jusqu'au bout afin d'augmenter les mètres carrés à disposition. *Plafond d'endettement* : Ce n'est pas un prétexte comme le rapport de minorité le dit. Ce plafond a une limite stratégique assez importante, raison pour laquelle la variante neuve a été abandonnée. Bien qu'elle soit séduisante, elle ne rentre pas dans les capacités financières de la commune.

Monsieur Joaquim Vez intervient. La Municipalité, composée de gens bien différents, a travaillé sur le projet de cette grande salle. Ils n'ont pas tous le même avis de base, ont travaillé avec une commission et proposent un projet qui n'est sûrement pas parfait, mais c'est un joli projet. Pour l'utilisation d'un village comme Bavois cela paraît bien. Il a rénové sa maison, car il n'avait pas les moyens de la détruire et d'en construire une nouvelle. S'il avait attendu quelques années, il aurait peut-être pu le faire, mais en attendant il serait toujours dans sa vieille maison et ne serait pas très content. Là il est très heureux, elle n'est pas parfaite, mais cela fait le job. Pour la grande salle, le projet parfait ne va pas être trouvé. Soit l'on avance, soit on tergiverse, on renvoie en commission, on en parle et on en reparle et on n'avance pas. Il trouve que c'est un beau projet.

Monsieur Jean-Michel Viquerat prend la parole. Les sociétés ont été consultées lors de deux séances avec la Municipalité, le FC Bavois y a exprimé ses doléances. Il est vrai que le FC a reçu ce mail, mais pour lui, il allait de soi que ce qui avait été discuté en séance avait été pris en compte. La Municipalité sait très bien que FC Bavois réclame des heures de sport chaque année, chaque année le FC râle car il se « fait » prendre des heures par la société de

gymnastique et n'a pas assez d'heures, qu'il ne doit plus faire de bruit car la fanfare répète. Les doléances du foot étaient connues. Il ne veut pas tomber dans l'émotionnel, car les personnes sont en séance de Conseil communal, mais les finances de la commune sont ce qu'elles sont, elle ne roule pas sur l'or. A chaque fois l'arrêté d'imposition est discuté, car tendu. Il donne son sentiment de constructeur et de conseiller financier. Fr. 4'200'000.- pour une transformation telle que proposée, c'est beaucoup trop. Le projet était parti à Fr. 2'700'000.- pour arriver à Fr. 4'200'000.-. Le plafond d'endettement est à Fr. 12'000'000.-, les revenus des impôts augmentent, mais attention, que dira-t-on dans 10 ans avec une grande salle qui a toujours les mêmes surfaces. Il faut avoir une vue d'esprit à long terme.

Monsieur le syndic, Thierry Salzmann ajoute un complément. Il a oublié de faire mention du problème statique de cette grande salle. Contrairement à ce qui figure dans le rapport de minorité, effectivement des problèmes de statique existent sur le rajout mais ont été réglés par un autre choix constructif. Mais quant au reste de la grande salle, il n'y a aucun problème de statique qui mette en péril cette rénovation dans un moyen à long terme.

Madame Nicole Oulevay a appris très récemment que le Conseil communal de Chavornay avait revu son projet concernant les écoles à la baisse, la commission des finances n'a donc pas pu en discuter lors de sa dernière séance. A Chavornay, il est prévu de créer dix salles de classe, mais la commune n'a pas le budget pour construire un bâtiment administratif à côté, car ils arrivent à leur plafond d'endettement pour cette législature. Comment vont-ils faire avec les heures de gymnastique de ces 10 classes qui arrivent à un total de 30 h de cours d'éducation physique ? Ce n'est peut-être pas le problème de la Commune de Bavois, mais ne vont-ils pas demander à Bavois s'il est possible de disposer de la grande salle pour y faire certaines heures ? Cela a-t-il été évoqué dans le cadre de l'ASAICE ?

Monsieur le syndic, également membre du CODIR de l'ASAICE, répond qu'il ne veut pas s'immiscer dans la gestion de la commune voisine. Stratégiquement, le collège de Bavois compte 6 classes, bien qu'un jour une supplémentaire va s'ajouter. Si la capacité du collège augmente, cela induit des transports supplémentaires et ce n'est pas efficace. De là à dire de construire une salle supplémentaire pour y importer des élèves de Chavornay est une chose qui n'est pas du tout logique.

Monsieur Joris Carel prend la parole. L'Abbaye, comme le FC, est une des sociétés qui n'a pas répondu au mail de la commune, mais il était présent aux séances et y a fait part de ses remarques. Au début du projet, il y avait beaucoup d'inconnues et beaucoup de remarques. Certains demandaient un plus gros volume, une salle à côté, etc. En même temps, en face lui, il y avait déjà un projet de rénovation bien avancé. Un des buts de la rénovation était de ne pas tout détruire ce qui avait été fait il y a 20 ans. Il remarque aujourd'hui qu'au final, une bonne partie de ce qui a été réalisé va tomber, mais une dalle, des cloisons, du matériel de cuisine, etc vont effectivement être conservés. Lorsqu'il a vu le projet, beaucoup d'idées lui sont venues, mais au final il s'est fait la réflexion que tout ne devait pas être modifié. Aujourd'hui, une partie des contraintes retombent pour coller au projet, mais en plus solide. Il s'est posé la question depuis le début, de quels besoins, quelle demande, provenaient l'ajout de la galerie. Sachant que de nombreux frais doivent être investis afin de construire cette galerie, cela génère un gros surcoût. Le projet se retrouve maintenant avec quatre monoblocs, des toilettes un peu partout, des cuisines à plusieurs endroits, etc. Ce soir, le Conseil communal va voter pour ce projet à Fr. 4'200'000.- et des conseillers ont des craintes sur un éventuel dépassement. Il pense qu'il faudrait faire des concessions, en discuter, afin que le prix de cette grande salle entre dans les moyens que la commune peut se permettre. Il a l'impression que cette étape n'a pas été faite. Tout ce qui était désiré a été inclus dans le projet et le prix est beaucoup plus élevé que ce qui

avait été imaginé au départ. Il pense que ce projet ne peut pas être voté dans son état actuel. Il est entièrement d'accord pour une rénovation de cette salle, mais trouve que le prix est exagéré par rapport au peu d'avantages apportés. La dernière fois que ce projet a été discuté lors d'une séance du Conseil, une des paroles de Monsieur le syndic était « *peut-être bien que dans 10 ou 15 ans, on devra construire autre chose plus grand ailleurs* ». Si c'est vraiment le cas, il est impossible de se permettre une rénovation à Fr. 4'200'000.-.

Monsieur Jérôme Harmel rappelle qu'il est arrivé à la Municipalité en 2016 et qu'on lui a remis le dossier du bâtiment des Pies qui depuis 2 ans était vide. Il n'a ni participé à l'élaboration du projet, ne connaissait rien. Il est parti d'une coquille vide sans rien connaître et est arrivé à seulement 3% de dépassement du budget en se battant sur chaque poste. De plus, il y a un abri et des aménagements extérieurs qui n'étaient pas prévus dans le devis initial. Il va mettre un point d'honneur à ce que le budget de cette rénovation soit tenu.

Monsieur Olivier Agassis prend la parole. Il indique qu'il est clair que Fr. 4'200'000.- c'est une grosse somme. Que se passera-t-il si l'assemblée refuse ce projet ? Il a été municipal et syndic dans la commune et personnellement, en cas de refus, il enterrerait ce projet et ne le ressortirait pas pour la législature. Cela veut dire que le projet va être reporté dans 5-6 ans. Pendant ce laps de temps, le chauffage devra être changé, la salle devra être isolée, etc, des frais devront être entrepris dans cette vieille salle. De l'argent va y être investi et tout ce qui va être effectué pendant ces années sera détruit car tout devra être refait à neuf. Il demande donc à l'assemblée de suivre le rapport de majorité.

Monsieur Joris Carel explique que son but n'est pas de faire traîner les choses. Il est d'accord qu'il faut aller de l'avant. Un projet de rénovation de Fr. 4'200'000.- a été mis à coté d'un projet de salle neuve afin de se rendre compte. En voyant cela, il pense qu'effectivement cette salle doit être rénovée et rapidement. Mais vu le prix plus cher qu'annoncé initialement, il serait judicieux de son donner un peu plus de temps afin d'étudier la possibilité de faire une rénovation moins coûteuse, des volumes supplémentaires étant trop onéreux pour les bénéfices obtenus.

Monsieur le président demande si cette proposition aboutirait à une refonte de l'étude complète.

Monsieur Joris Carel répond que pas forcément, mais il pense que ce serait judicieux de convoquer à nouveau les sociétés qui avaient formulé des demandes pour discuter de l'utilité réelle de certains aménagements.

Monsieur Thierry Salzmann, syndic, répond à Monsieur Joris Carel. Monsieur Carel est conseiller communal et fait partie du bureau. Le projet a été initié en 2021, une commission ad hoc a travaillé dessus ainsi que la Municipalité. Effectivement, il y a eu des augmentations de coûts, mais le processus veut que cela se passe de cette manière. La commission ad hoc a émis un rapport et celle de gestion-finances un rapport de majorité et un rapport de minorité. Fort de ces éléments-là, le Conseil communal doit maintenant statuer afin que ce projet puisse avancer ou pas.

Monsieur Joris Carel intervient. Il trouve par contre juste déplacé de dire que si ce projet n'est pas accepté et repoussé, tout sera abandonné.

Monsieur la président demande si la proposition de Monsieur Joris Carel est le renvoi de ce préavis.

Monsieur Joris Carel répond qu'il est pour le renvoi.

Monsieur Cédric Martin indique qu'il a été évoqué Fr. 173'000.- de subventions cantonales. Il s'agit de 4% de Fr. 4'200'000.-. Il dit à Monsieur Olivier Agassis qu'il fait partie du groupe UDC au Grand Conseil. Ce groupe est en train de combattre la future loi sur l'énergie qui devrait être votée à la fin de cette année. Il a l'impression que Fr. 173'000.- sur Fr. 4'200'000.- est tout-de-même « un sparadrap sur une jambe de bois ». Il rejoint Monsieur Joris Carel au sujet des économies à réaliser sur certains postes au niveau de l'enveloppe coûts de construction afin d'arriver à un projet satisfaisant qui entrerait dans le budget communal et il serait possible d'économiser deux ou trois mille francs sous plusieurs postes. Cela ne sert à rien de faire peur et dire que l'on devra changer un chauffage qui arrive en bout de course, sachant que si l'on change uniquement le chauffage de la grande salle, il est possible de bénéficier de subventions individuelles.

Monsieur Jonathan Dietrich, ingénieur, lui répond. La loi sur l'énergie est en cours de révision et cette loi interdira, à priori, d'ici 2026, l'installation de nouvelles chaudières à mazout et à gaz. Toute nouvelle installation de chauffage devra être renouvelable, c'est-à-dire pompe à chaleur, pellets, plaquettes ou chauffage à distance. Afin de bénéficier des subventions pour l'assainissement d'un chauffage fossile par une pompe à chaleur, que ce soit air-eau ou géothermique, le bâtiment doit obtenir une note minimale de E au niveau de l'enveloppe pour être éligible. Les bâtiments, comme celui-ci, de taille relativement grande, nécessitent une certaine puissance au niveau du chauffage. Ces puissances étaient auparavant facilement atteignables avec des chaudières à mazout et à gaz de volumes relativement petits. Actuellement, pour couvrir les besoins de ce bâtiment avec une pompe à chaleur, cela risque d'être un peu compliqué.

Monsieur Dominique Delay pose une question par rapport à la proposition de Monsieur Joris Carel, c'est-à-dire une rénovation efficace des locaux, mais en diminuant les coûts de galerie, etc. Il demande s'il a été envisagé, de la part des architectes, d'effectuer une rénovation minimale plus adaptée aux finances et aux besoins.

Monsieur Jérôme Harmel, Municipal, prend la parole. Tout le monde a l'air de se focaliser sur la galerie. Il y a eu environ 16 versions pour arriver à celle d'aujourd'hui. La galerie est née du souhait de cacher la partie qui est disgracieuse par rapport au bâtiment. Monsieur Martin avait proposé de remonter la toiture de la petite salle de manière à augmenter le volume de la salle de répétitions. En modifiant la pente du toit, quelque chose peut-être installé en dessus de l'ajout. L'idée de créer une galerie a été d'utiliser ce volume qui aurait de toute façon été couvert avec le pan du toit. La galerie en tant que telle est un volume utile. Bien sûr, elle ne pourra accueillir que 44 personnes, mais comprendra deux halls assez grands pour les sociétés locales. Derrière se trouveront les locaux techniques et de nombreux espaces qui pourront être mis à disposition des sociétés ou des utilisateurs. Ce n'est pas juste un couloir, qui peut paraître pour certains, minimaliste.

Monsieur le président est certain que la Municipalité a été attentive à tous les propos tenus et qu'elle tentera de dépenser au mieux les deniers publics.

Monsieur le président pose la question suivante : il prie toutes les personnes qui acceptent ce préavis municipal tel que présenté de lever la main. Résultat : 10 personnes acceptent.

Ensuite, il prie toutes les personnes qui sont contre ce préavis de lever la main. Résultat : 10 personnes refusent.

Résultats du vote : 10 oui, 10 non, 11 abstentions.

Dans ce cas de figure, le président doit trancher.

Il en profite pour donner son avis sur ce projet. Il pense que l'on se trouve devant un passage obligé qui l'interpelle aussi beaucoup. Si ce projet est repoussé, on va au devant de soucis financiers et humains, car il y aura beaucoup de mots. Certaines choses le dérangent en tant qu'enseignant d'éducation physique. Il en a discuté avec le seul maître d'éducation physique qui vient dispenser de l'animation dans cette salle (*Il a pu comprendre qu'un maître d'éducation physique avait été consulté, mais ce n'était pas le bon*). Celui-ci n'était pas du tout convaincu par le sol ; des améliorations peuvent être amenées au niveau impacts, glissance, etc. Les deux avancements de la scène sont effectivement dangereux. Le local matériel engins n'est pas suffisant et du matériel qui y est entreposé n'est pas adapté aux jeunes écoliers. Il n'est pas convaincu, mais vote pour le projet. Cela signifie que ce préavis est accepté.

Vote afin de décharger la commission gestion-finances de son mandat : 30 oui, 1 non.

Le Conseil communal décide :

- **d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de rénovation de la grande salle ;**
- **d'autoriser la Municipalité à financer Fr. 500'000.- par la trésorerie courante ;**
- **de l'autoriser à contracter un emprunt de Fr. 3'700'000.- auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions aux meilleures conditions du moment.**

5. Arrêté d'imposition

L'actuel arrêté d'imposition valable pour l'année 2024 adopté par le Conseil communal le 10.10.2023, doit être renouvelé conformément aux instructions reçues de la Préfecture du district du Jura-Nord vaudois. la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 72 % pour une année.

Monsieur Olivier Agassis fait la lecture de la commission gestion-finances : « *La commission de Gestion et Finances représentée par Mesdames Besuchet Christel, Oulevay Nicole, Messieurs Viquerat Jean-Michel, Agassis Olivier et Schwab Daniel, s'est réunie le 10 septembre 2024 en salle de municipalité. La Commission remercie Monsieur Salzmann Thierry, Syndic, Messieurs Agassis Pascal, Harmel Jérôme, Blanchard Gwénaél, municipaux, ainsi que Madame Jan Alyssa, boursière, pour leur présence ainsi que pour leurs explications. La commission au complet s'est réunie à nouveau le 30 septembre 2024 à la salle des Pies. Tout d'abord et pour information, le point d'impôt correspond à environ Fr. 25'000.-. Au vu de la future augmentation des frais préscolaires (garderies et UAPE), de l'augmentation de la participation de la commune au Canton (péréquation financière) d'environ Fr. 100'000.- pour 2025 et l'investissement concernant le raccordement hydraulique au réseau de Chavornay, la commission a décidé de suivre le préavis communal et propose au Conseil d'adopter le préavis tel que proposé.* »

Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- **d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté pour l'année 2025 ;**
- **de décharger la commission de gestion et finances de son mandat.**

6. Propositions individuelles

Monsieur le président n'en a pas reçu et aucun conseiller ne veut faire valoir son droit d'initiative.

7. Divers

Monsieur Michel Bovet indique que, lors du dernier Conseil, il avait demandé à la Municipalité de faire le nécessaire concernant des haies qui dépassaient largement sur la voie publique, mais il remarque que cela a empiré et que c'est dangereux.

Monsieur Gwénaél Blanchard, Municipal, lui demande de préciser l'endroit. Il indique que l'on n'est pas obligé d'attendre une séance du Conseil communal pour effectuer cette demande. Il y a la possibilité de se rendre à l'administration communale pour en faire part. Les employés communaux sont intervenus et il est donc surpris par cette remarque.

Monsieur Michel Bovet précise que cet endroit se trouve au Coudray, en face de chez lui.

Monsieur le syndic lui répond que la Municipalité va écrire au propriétaire de ce lieu afin qu'il fasse le nécessaire.

Monsieur Laurent Salzmänn se demande s'il a manqué la mise à l'enquête concernant l'antenne qui se trouve près du terrain de foot. Et pour qui est-elle ? Swisscom ? CFF ?

Monsieur Julien Burnens, Municipal, explique qu'il s'agit d'une antenne 5G Sunrise qui a été installée par AXIANS. La mise à l'enquête a été faite il y a quelques années. Il y a eu une opposition qui a été traitée au niveau cantonal et du temps est passé avant que ce projet soit débloqué. Cette antenne est plutôt pour les usagers des trains.

Monsieur Laurent Salzmänn fait une autre remarque concernant le cimetière. Il demande si la commune touche des subventions pour entretenir les haies du cimetière. Il sait que c'est le cas pour enlever ce qui est en place pour y mettre des ronces, mais qu'en est-il pour leur entretien ?

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, explique qu'effectivement, il n'y a une subvention que pour l'arrachage des haies.

Monsieur Laurent Salzmänn demande si la Municipalité est satisfaite de leur choix de plants, car il trouve que ces ronces sont désagréables dans le cimetière.

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, indique qu'il s'y trouve peut-être quelques épineux, mais la majorité ne l'est pas. Il y a juste eu une période où les employés communaux ont eu un peu de peine à suivre, mais actuellement, il est joli.

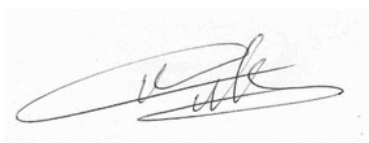
Madame Christel Besuchet a une question concernant l'éclairage public. Fin 2022, il avait été décidé de prendre des mesures pour diminuer son intensité. Elle désire savoir si cela est toujours d'actualité et si ces mesures sont mises en place tout au long de l'année.

Monsieur Gwénaél Blanchard, Municipal, répond que la baisse d'intensité a lieu de 23 h 00 à 5 h 00 dans tout le village, sauf les trois lampadaires du Coudray-Dessous qui ont été réparés cette semaine. Cette baisse a lieu toute l'année, sauf le 13 août où il a été choisi d'éteindre la lumière toute la nuit.

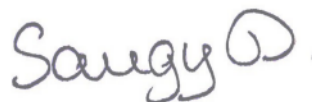
Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, remercie l'assemblée pour les décisions prises, bien que, pour certaines, ce fut très serré. Par rapport à la question de Monsieur Robert Ischer concernant les seuils légaux des marchés publics, la Municipalité s'engage à respecter la légalité quant aux attributions de tous les intervenants pour ce projet. Il souhaite aux conseillers une belle soirée et un bon retour chez eux.

Monsieur le président rappelle la date du dernier Conseil communal de l'année 2024 qui aura lieu le mardi 10 décembre 2024.

L'assemblée est levée à 22 h 45.



Norbert Oulevay
Président



Dominique Saugy
Secrétaire